



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 5 juillet 2016 à 17 h 15 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2016-569*

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU À LA RÉALISATION DES PLANS DE DÉPLACEMENTS DES ÉCOLES MONSEIGNEUR-CHARBONNEAU ET SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF DANS LE CADRE DU PROGRAMME À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE - MONTANT MAXIMAL DE 1 500 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - MARC CARRIÈRE ET MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE Vélo-Québec appuie financièrement la réalisation des plans de déplacements des écoles à travers le programme À pied, à vélo, ville active et demande la participation de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Gatineau collabore au programme À pied, à vélo, ville active visant à favoriser les saines habitudes de vie et faciliter les déplacements à pied et à vélo aux abords des écoles;

CONSIDÉRANT QUE le programme À pied, à vélo, ville active s'inscrit dans l'une des stratégies du plan de déplacements durables dont l'un des moyens est d'aménager de façon sécuritaire les abords des écoles;

CONSIDÉRANT QUE le suivi de ce programme fait partie des mandats priorités pour le nouveau coordonnateur en transport actif;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datée du 28 janvier 2016, la Ville de Gatineau s'engage à financer, pour un maximum de 1 500 \$, la réalisation des plans de déplacements des deux écoles;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière de la Ville de Gatineau dans le cadre du programme APAVVA doit être confirmée par une résolution de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser et mandater le Service de l'urbanisme et du développement durable à collaborer avec les écoles Monseigneur-Charbonneau et Saint-Jean-de-Brébeuf pour la réalisation des plans de déplacements;
- d'autoriser le versement d'un montant maximum de 1 500 \$, comme participation financière de la Ville de Gatineau à la réalisation de ces plans dans le cadre du programme À pied, à vélo, ville active, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61300-971	1 500 \$	Division de la planification du territoire – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-570*

RÈGLEMENT NUMÉRO 473-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2008 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 255 000 \$ ET DE MODIFIER LE BASSIN DE TAXATION RELIÉ À LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASE 8 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 473-1-2016 modifiant le Règlement numéro 473-2008 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 255 000 \$ et de modifier le bassin de taxation relié à la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place du Musée, phase 8.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-571*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL SQUARE URBANIA, PHASE 4A - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Société en commandite Chemin Vanier Aylmer a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Square Urbania, phase 4A;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Société en commandite Chemin Vanier Aylmer afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Square Urbania, phase 4A :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Société en commandite Chemin Vanier Aylmer concernant le développement domiciliaire Square Urbania, phase 4A, montré au plan d'ensemble préparé par la firme Planéo Conseil, le 12 novembre 2013, révisé le 7 mai 2014 et portant le numéro KAT P01;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;

- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils SNC-Lavalin, Qualitas pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-572*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS EN LIEN AVEC LA PHASE 1 DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES, ENTRE LA RUE DE LA GRAVITÉ ET LE BOULEVARD DES GRIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a ordonné qu'un certificat d'autorisation soit délivré à la Ville de Gatineau relativement à la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'un décret gouvernemental, paru dans la gazette officielle du Québec, le 6 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE la maîtrise d'œuvre du projet est donnée à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est assumé entièrement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le tout selon l'ensemble des coûts réels en lien à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déjà accordé à la Ville de Gatineau un montant total maximal de 324 289 \$ pour la préparation des plans et devis pour la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a engagé jusqu'à maintenant des dépenses d'honoraires professionnels totalisant une somme de 425 313,62 \$ incluant les taxes et les ristournes applicables, pour réaliser les plans et devis de la phase 1 du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière additionnelle demandée par la Ville de Gatineau touche uniquement les frais d'honoraires professionnels réellement engagés par la Ville dans le cadre du projet et nécessaires à la préparation des plans, devis et études complémentaires permettant de répondre aux obligations liées au décret :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'augmenter de 101 025 \$ le montant de l'aide financière accordé afin de couvrir les frais réels requis pour la préparation des plans et devis définitifs, incluant les études complémentaires exigées au décret ministériel, pour la phase 1 du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer toutes ententes à intervenir concernant cette demande.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-573*

ACQUISITION DES LOTS 3 850 200 ET 3 850 228 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DON ÉCOLOGIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE messieurs Camille Villeneuve et Maurice Marois, ainsi que l'entreprise 4022408 Canada inc., sont propriétaires des lots 3 850 200 et 3 850 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connus et désignés comme étant un boisé, dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires offrent à la Ville de Gatineau de lui céder les lots 3 850 200 et 3 850 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, à un montant de 1 \$ afin que les propriétaires reçoivent un reçu d'impôt pour don écologique;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre du 24 septembre 2014 adressée aux propriétaires, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques confirme qu'ils pouvaient procéder au don des terrains, compte tenu de la haute valeur écologique des lots 3 850 200 et 3 850 228 et du fait qu'ils sont admissibles à l'obtention d'un reçu d'impôt aux fins de dons écologiques;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires, dans le cadre du Programme des dons écologiques, ont demandé au Service canadien de la faune, d'Environnement Canada, de déterminer la valeur marchande des terrains pour les fins d'un don écologique. Cette valeur a été établie à 2 536 700 \$;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue avec les propriétaires, lesquels acceptent de donner à la Ville de Gatineau, les lots 3 850 200 et 3 850 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 130 480 m² et 45 682,90 m² respectivement, au montant de 1 \$, en échange d'un reçu pour fins d'impôt au montant de 2 536 700 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'acquérir par donation les lots 3 850 200 et 3 850 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 130 480 m² et 45 682,90 m² respectivement, au montant de 1 \$ et aux autres conditions stipulées à la promesse d'achat dûment signée par le représentant des propriétaires le 27 mai 2016;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- de mandater le Service des finances à émettre un reçu pour fins d'impôt au montant de 2 536 700 \$ à messieurs Camille Villeneuve et Maurice Marois, ainsi qu'à l'entreprise 4022408 Canada inc. selon la modalité prévue au 3^e paragraphe de la section Obligation de l'acheteur de la promesse d'achat;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse d'achat, si requis.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-574*

PROTOCOLE D'ENTENTE - PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL À LA COOPÉRATIVE DES ARTS VISUELS ET MÉTIERS D'ART DE L'OUTAOUAIS - 30 MOIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1282 du 2 décembre 2003, a adopté la politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, le secteur Montcalm a été identifié comme district culturel de la Ville et la réglementation a été modifiée afin de favoriser l'établissement de résidences et/ou d'ateliers d'artistes dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative des arts visuels et métiers d'art de l'Outaouais est un organisme reconnu par la Ville de Gatineau et soutenu par le programme de soutien aux organismes culturels du Service des arts, de la culture et des lettres;

CONSIDÉRANT QUE la petite gare est inoccupée depuis de nombreuses années et donc sujette au vandalisme et à la dévaluation de la propriété et qu'aucun projet à court et moyen terme n'est prévu par la Ville pour cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Ville paie déjà des frais pour l'entretien et le maintien de la propriété et que les frais encourus par la présence de l'organisme sont minimes;

CONSIDÉRANT QUE les Services de l'urbanisme et du développement durable, des biens immobiliers, des infrastructures et des travaux publics ont été consultés pour évaluer les intérêts et les impacts financiers liés à ce protocole :

PROPOSÉ ET RÉOLUTION À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente de prêt d'un local municipal situé au 199, rue Montcalm, communément appelé La petite gare;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer le protocole d'entente de 2016-2019 portant sur la location de La petite gare à la Coopérative des arts visuels et métiers d'art de l'Outaouais;
- d'autoriser le trésorier à verser les sommes nécessaires au budget du Service des travaux publics pour les années 2016 à 2019 afin de donner suite à la présente entente.

Les fonds à cette fin, d'une somme de 347,77 \$ par mois pour 30 mois, en coût énergétique et en entretien de parcs et espaces verts, seront pris à même le poste budgétaire du Service des travaux publics.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-575*

ANNONCE OFFICIELLE DE L'ARTISTE LAURÉAT DU CONCOURS D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'AMÉNAGEMENT URBAIN POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-JEAN-DE BRÉBEUF DU PARC GILBERT-GARNEAU - SIGNATURE DU CONTRAT D'EXÉCUTION D'OEUVRE D'ART - MONSIEUR MUSTAPHA CHADID - 16 671,38 \$ INCLUANT LES TAXES - DISTRICT ÉLECTORAL POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée par sa Politique culturelle à investir 1 % du budget de construction pour l'intégration d'œuvres d'art à l'architecture et aux projets de design urbain;

CONSIDÉRANT QUE le budget de réalisation du centre communautaire Saint-Jean-De Brébeuf du parc Gilbert-Garneau inclut un volet spécifique à l'intégration d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du concours a été supervisée par le Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau en respectant le cadre de référence et de réalisation habituel du concours d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE le concours était ouvert aux artistes de la région administrative de l'Outaouais dans le but d'ouvrir la voie à nos artistes d'ici et d'encourager la relève professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étape de sélection des propositions reçues, les membres du jury ont choisi l'artiste lauréat tout en considérant que sa proposition répond adéquatement aux exigences et conditions du concours :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le contrat d'exécution d'œuvre d'art du centre communautaire Saint-Jean-De Brébeuf du parc Gilbert-Garneau entre la Ville de Gatineau et monsieur Mustapha Chadid;

- d'accepter la recommandation des membres du jury pour le concours du centre communautaire Saint-Jean-De Brébeuf du parc Gilbert-Garneau pour la sélection de l'œuvre d'art de monsieur Mustapha Chadid et de lui accorder un montant de 16 671,38 \$ incluant les taxes, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer le contrat d'exécution pour la réalisation de l'œuvre d'intégration des arts à l'architecture du centre communautaire Saint-Jean-De Brébeuf du parc Gilbert-Garneau convenue entre la Ville de Gatineau et monsieur Mustapha Chadid;
- d'autoriser le trésorier :
 - à émettre les chèques à l'artiste lauréat selon les modalités du contrat, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
 - à ajuster le portefeuille d'assurances.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-001	15 223,19 \$	Fonds développement des communautés Gatineau – Centre communautaire Saint-Jean- De Brébeuf du parc Gilbert-Garneau
04-13493	725,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	723,19 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-576*
Modifiée par la résolution
numéro CE-2017-738* du
2017-08-23

**PROJETS RETENUS AU FONDS DU 150^e ANNIVERSAIRE DE LA
CONFÉDÉRATION CANADIENNE - GATINEAU 2017 - SOUTIEN FINANCIER
AUX PROJETS 2017**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-170 du 16 février 2016, approuvait le Fonds de soutien du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne;

CONSIDÉRANT QUE le Comité du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne a lancé un appel de projets du 16 février au 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais s'est engagé à verser une somme de 100 000 \$ pour bonifier l'enveloppe du Fonds de soutien du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection, à sa réunion du 13 mai 2016, a pris connaissance des demandes reçues et a formulé une recommandation au Comité du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne;

CONSIDÉRANT QUE le Comité du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne s'est réuni, le 27 mai 2016, et recommande au conseil municipal d'entériner les recommandations du Comité de sélection :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières du Fonds de soutien du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne pour les projets suivants :

ORGANISMES/ÉVÉNEMENTS	LIEUX/PÉRIODES	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EN ARGENT ET/OU EN BIENS ET SERVICES
MONTANT DISPONIBLE		325 000 \$
GATINEAU LOPPET Programmation spéciale	Parc de la Gatineau/Cité-des-jeunes 17 au 19 février 2017	20 000 \$
GATINEAU VILLE LECTURE Campagne pour la lecture en lien avec 150 ^e	Lieu multiple 30 avril au 7 mai 2017	25 000 \$
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE BASSE-LIÈVRE Lumière et Son du Silence	Masson-Angers 27 mai 2016	25 000 \$
GRAND PRIX CYCLISTE GATINEAU Diffusion internationale	Parc de la Gatineau 1er et 2 juin 2017	20 000 \$
FESTIBIÈRE DE GATINEAU Édition nationale - Projet Deux-Rives	Musée canadien de l'histoire 8 au 11 juin 2017	25 000 \$
CENTRE INTERCULTUREL DE GATINEAU Festival interculturel de Gatineau	Maison Wright-Scott 20 au 22 juin 2017	10 000 \$
THÉÂTRE DÉRIVES URBAINES Des Personnages de Légende - Théâtre	Quai des Légendes - 28 juin au 2 juillet 2017	10 000 \$
150 ANS UNE ÉPOPÉE 150 ans une épopée	Zibi 29 et 30 juin 2017	50 000 \$
FESTIVAL DE L'HUMOUR DE L'OUTAOUAIS Festival d'humour	Place de la Cité 6 au 8 juillet 2017	25 000 \$
FESTIVAL COUNTRY DE GATINEAU Défilé non-motorisé	Vieux-Hull - Rues du centre-ville 30 juillet 2017	20 000 \$
SESQUI Projet signature national	À déterminer	60 000 \$
	SOUS-TOTAL	290 000 \$
	SOLDE	35 000 \$

- d'autoriser le directeur du centre de services de Hull ou son représentant à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés;
- d'autoriser le trésorier à augmenter le budget municipal des Fêtes du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne d'un montant de 100 000 \$ provenant de la contribution de Tourisme Outaouais;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au tableau selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes et sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le centre de services de Hull;

- d'accepter que le solde de 35 000 \$ de cet appel de projets demeure dans le Fonds du Comité du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne afin de financer des initiatives du Comité du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne en lien avec la programmation ou la promotion de ses activités.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-577*

SOUSSION 2015 SP 135 - CONVERSION À L'AMMONIAC POUR LES ARÉNAS FRANK-ROBINSON ET PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et le Comité des immobilisations et du budget ont revu le projet et les recommandations du Service des infrastructures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'adjuger un contrat à la firme KF Construction inc., 1410, rue de Jaffa, suite 201, Laval, Québec, H7P 4K9, pour la conversion à l'ammoniac pour les arénas Frank-Robinson et Paul-et-Isabelle-Duchesnay pour un montant total de 3 407 777 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 mai 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;

Les fonds à cette fin au montant de 3 407 777 \$ seront pris à même les postes budgétaires concernés :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30772-001-06076	2 126 059,63 \$	Travaux dans la salle mécanique
06-30645-028-06077	42 000,00 \$	Toiture
02-71261-532-06164	50 000,00 \$	Travaux pluvial – Escalier
06-30748-010-06078	50 000,00 \$	Travaux pluvial – Égouts
11-12012-004-06079	160 000,00 \$	Réfrigération des arénas
11-16012-001-06080	240 000,00 \$	Réfrigérations des arénas – PTI 2016
18-14027-007-06081	50 000,00 \$	Système de contrôle à distance
Futur FDI	393 695,00 \$	PROFORMA 2016
04-13493	148 196,43 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	147 825,94 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

- d'autoriser le budget supplémentaire d'un montant imputable de 985 695 \$;
- d'autoriser le trésorier à puiser le montant imputable de 985 695 \$, un montant de 592 000 \$ à même des enveloppes budgétaires disponibles et un montant de 393 695 \$ à même le proforma du PTI 2016, et ce, financé selon le surplus accumulé non affecté.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-578*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL RÉSIDENCE AYLNER - 171, RUE PRINCIPALE ET 300, BOULEVARD WILFRID-LAVIGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Maurice (pour une compagnie à être formée) et la compagnie 8781435 Canada inc. ont déposé une requête afin de procéder, à leurs frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à la relocalisation et la reconstruction des services municipaux situés sur le site du projet résidentiel et commercial Résidence Aylmer prévu aux 171, rue Principale et 300, boulevard Wilfrid-Lavigne;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau, le Groupe Maurice et la compagnie 8781435 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la relocalisation et la reconstruction des services municipaux sur le site du projet résidentiel et commercial Résidence Aylmer prévu aux 171, rue Principale au 300, boulevard Wilfrid-Lavigne :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau, le Groupe Maurice (pour une compagnie à être formée) et la compagnie 8781435 Canada inc. concernant le développement résidentiel et commercial Résidence Aylmer prévu aux 171, rue Principale et 300, boulevard Wilfrid-Lavigne, montré au plan d'ensemble préparé par la firme CLA Experts-Conseils inc. et portant le numéro C2;
- de ratifier la requête présentée par les compagnies précitées pour construire, à leurs frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour la relocalisation et la reconstruction des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2016 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser les compagnies précitées à faire préparer, également à leurs frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme CLA Experts-Conseils inc.;
- d'entériner la demande des compagnies précitées visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme CLA Experts-Conseils inc. et que la dépense en découlant en soit assumée par ces compagnies;
- d'accepter la recommandation des compagnies précitées à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Le Groupe Solroc pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par ces compagnies;

- d'exiger que les compagnies, leurs ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, ainsi que le contrat relatif à la modification de la servitude publiée sous les numéros 110 634 et 345 349 et la radiation des servitudes existantes sur le site et publiées sous les numéros 310 109, 10 214 863 et 10 214 869, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-579*

PROTOCOLE D'ENTENTE GRAND PARTENAIRE ET ENTENTE DE PRÊT À USAGE POUR LE 375, AVENUE DE BUCKINGHAM, SECTION BISTR'ADOS ET ENTENTE DE PRÊT À USAGE POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 948, RUE GEORGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM – MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT que l'organisme est autonome et bien implanté dans le milieu et qu'il démontre depuis plusieurs années un fort caractère et un grand dynamisme;

CONSIDÉRANT qu'il fût fondé en 1995 suite à des demandes du milieu et à l'implication des citoyens;

CONSIDÉRANT que l'organisme anime la jeunesse de Buckingham et de Masson-Angers et qu'il fait de la prévention et de l'intervention sociale;

CONSIDÉRANT que l'organisme est un « Grand partenaire » du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et que sa mission est tout à fait reliée à la Politique des loisirs, du sport et du plein air;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'importance de l'intervention des maisons de jeunes et qu'à titre de partenaire, elle met à leur disposition les espaces nécessaires à la mise en place de points de services;

CONSIDÉRANT que l'organisme gère deux points de services :

- La maison de jeunes du parc Beauchampville située au 948, rue Georges, maison modulaire financée par le Club des lions de Buckingham, entretenue entièrement par l'organisme et située sur un terrain appartenant à la Ville de Gatineau;
- Le Bistr-Ados situé au 375, avenue de Buckingham, bâtiment appartenant à la Ville de Gatineau, annexé au Musée d'histoire de Buckingham et servant de lieu de rencontre culturelle et artistique pour les jeunes, ouvert en soirée;

CONSIDÉRANT que l'organisme construira et gèrera, à l'été 2016, un point de services qui sera situé au 1111, rue de Neuville, secteur de Masson-Angers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint, à signer le protocole d'entente et ses annexes soit, une entente de prêt à usage pour le 375, avenue de Buckingham, section Bistr-Ados et une entente de prêt à usage pour le terrain situé au 948, rue Georges, d'une durée de trois ans (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018) et de verser la somme de 90 000 \$ à titre de « Grand Partenaire » selon les modalités définies au protocole d'entente et tel que défini dans le Cadre de soutien aux organismes.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 30 000 \$ pour l'année 2016 au nom de la maison des jeunes M-Ado Jeunes, 948, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E5, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le montant de 30 000 \$ pour l'année 2016, fait déjà partie de la résolution CM-2016-74 du 26 janvier 2016, suite à une recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir le montant de 30 000 \$ au budget de l'année 2017 et 30 000 \$ pour l'année 2018, tel qu'identifié au protocole d'entente et tel que défini dans le Cadre de soutien aux organismes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	30 000 \$	Cadre de soutien loisirs, sports et plein air – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-580*

RENOUVELLEMENT DES PROTOCOLES D'ENTENTE POUR LA GESTION DE SEPT JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS

CONSIDÉRANT QUE les jardins communautaires et collectifs ont un impact important auprès des communautés, des organismes et des citoyens et que ceux-ci répondent aux besoins des citoyens et contribuent au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau afin qu'il assume les responsabilités de gestionnaire du jardin communautaire Magnus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec Solidarité Gatineau-Ouest afin qu'il assume les responsabilités de gestionnaire du jardin communautaire Tecumseh;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec la Maison de quartier Notre-Dame afin qu'elle assume les responsabilités de gestionnaire du jardin communautaire du parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec le Centre d'animation familiale afin qu'il assume les responsabilités de gestionnaire du jardin communautaire des Petites Soeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec la Pointe-aux-Jeunes afin qu'elle assume les responsabilités de gestionnaire du jardin communautaire Val-D'Oise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec le Groupe communautaire Deschênes afin qu'il assume les responsabilités de gestionnaire du jardin collectif Deschênes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec Enviro Éduc-Action afin qu'il assume les responsabilités de gestionnaire du jardin collectif North;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de la Ville de Gatineau souhaite soutenir cette initiative communautaire développée en collaboration avec les organismes du milieu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente pour la gestion du jardin communautaire Magnus avec le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau;
- d'entériner le protocole d'entente pour la gestion du jardin communautaire Tecumseh avec Solidarité Gatineau-Ouest;
- d'entériner le protocole d'entente pour la gestion du jardin communautaire du parc Sanscartier avec la Maison de quartier Notre-Dame;
- d'entériner le protocole d'entente pour la gestion du jardin communautaire des Petites Sœurs avec le Centre d'animation familiale;
- d'entériner le protocole d'entente pour la gestion du jardin communautaire Val-D'Oise avec la Pointe-aux-Jeunes;
- d'entériner le protocole d'entente pour la gestion du jardin collectif Deschênes avec le groupe communautaire Deschênes;
- d'entériner le protocole d'entente pour la gestion du jardin collectif North avec Enviro Éduc-Action;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer les sept protocoles d'entente pour la gestion des jardins communautaires ou collectifs afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71432 – Jardins communautaires, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-581*

AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LA RÉALISATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU PARC D'ARCY-MCGEE-SYMMES - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES, PHASE III

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la phase III du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a eu lieu le 9 juin 2015;

CONSIDÉRANT les besoins de terrains synthétiques dans l'ouest de la ville de Gatineau, afin de mieux desservir nos associations et la population dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le programme peut couvrir 50 % des dépenses admissibles, c'est-à-dire dans le cas présent, le coût de construction;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse aux organismes municipaux, scolaires et à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville en a profité pour créer un partenariat avec les Commissions scolaires des Portages-de-l'Outaouais et Western Québec, afin de déposer une demande conjointe au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté le Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires 2012 et que ce plan propose l'implantation de terrains synthétiques sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2015-517 a été adoptée par le conseil municipal à sa réunion du 7 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a déjà réservé 425 000 \$ pour le projet de terrain synthétique à l'école secondaire Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Western Québec contribue financièrement pour la réalisation du projet d'un terrain synthétique près de l'école Symmes Junior – D'Arcy McGee au montant de 303 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a réservé la somme de 580 000 \$ afin de créer un partenariat pour la construction d'un terrain synthétique dans l'ouest de la ville à même son plan quadriennal des parcs et des infrastructures sportives, récréatives et communautaires pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et défrayer les coûts d'exploitation continue de ce dernier dans le cadre de l'entente ou des ententes conclues avec les Commissions scolaires des Portages-de-l'Outaouais et Western Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a obtenu une subvention de 1 250 000 \$ pour la réalisation d'un terrain synthétique à l'école secondaire Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a obtenu une subvention de 1 250 000 \$ pour la réalisation d'un terrain synthétique au parc D'Arcy-McGee-Symmes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser monsieur Yess Gacem, directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de la Ville de Gatineau, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement d'un terrain de soccer et de football à surface synthétique au parc D'Arcy-McGee-Symmes, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III ainsi qu'à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer la ou les ententes à être conclues avec les Commissions scolaires des Portages-de-l'Outaouais et Western Québec concernant la contribution des deux terrains de soccer et de football à surface synthétique.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants indiqués :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15004-022	580 000 \$	Plan quadriennal 2015 – Parcs et structures récréatives – Secteur Ouest – Terrain synthétique
06-30675-003	25 992 \$	Plan quadriennal 2011 – Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts – Terrain synthétique – Parc D'Arcy-McGee-Symmes
18-14017-034	141 000 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs 2014 – Terrain synthétique – Parc Allen – Sentier récréatif
18-13007-025	141 250 \$	Plan quadriennal des parcs 2013 – Infrastructures récréatives, sportives et communautaires – Terrain synthétique – Parc Ernest-Gaboury
06-30701-023	234 176 \$	Plan quadriennal 2012 – Projet à venir
18-13007-036	235 250 \$	Plan quadriennal des parcs 2013 – Infrastructures récréatives, sportives et communautaires – Terrain de soccer – Parc Allen
18-14017-035	323 244 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs 2014 – Terrain de soccer numéro 4 – Parc Ernest-Gaboury

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-582*

DÉPLOIEMENT DES BIBLIOTHÈQUES - VOLET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT 2015-2018 DU PLAN D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-897 du 9 décembre 2014, adoptait le plan d'investissements de la Ville – Volet projets de développement pour les années 2015-2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une enveloppe budgétaire de 67 M\$ pour des projets à réaliser au cours des années 2015 à 2018 incluant un montant de 21,9 M\$ pour le déploiement des bibliothèques ;

CONSIDÉRANT QUE les budgets nécessaires au déploiement des bibliothèques sont actuellement dans une réserve;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier doit obtenir l'autorisation du conseil municipal pour mettre à la disposition des services municipaux les crédits nécessaires pour débiter les actions requises au déploiement des bibliothèques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser une première somme de 4 000 000 \$, à même l'enveloppe de 21 900 000 \$ dédiée au déploiement des bibliothèques telle qu'adoptée par le conseil au programme d'investissements – Volet projets de développement 2015-2018, pour mettre à la disposition des services municipaux les crédits nécessaires pour débiter les actions.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99330-999	4 000 000 \$		Projet particulier d'urbanisme et fonds des communautés – Autres
03-10110		4 000 000 \$	Dépenses immobilisables financées par des activités financières – Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-583*

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVAN MOREAU À TITRE DE DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT - CENTRES DE SERVICES DE GATINEAU ET BUCKINGHAM-MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur territorial adjoint (poste CSG-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) des centres de services de Gatineau et Buckingham-Masson-Angers, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Yvan Moreau au poste de directeur territorial adjoint (poste numéro CSG-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) des centres de services de Gatineau et Buckingham-Masson-Angers sous la gouverne des directeurs territoriaux.

Le salaire de monsieur Yvan Moreau est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Yvan Moreau sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yvan Moreau est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13230-115 – Centre de services de Gatineau – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-584*

MODIFICATION DE LA POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2001-57 du 12 décembre 2001, adoptait la Politique salariale pour les employés cadres;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité plénier du 7 juin 2016, celui-ci autorisait de verser provisoirement une prime annuelle à certains postes cadres du Service de police;

CONSIDÉRANT QU'une précision doit être apportée à la Politique salariale des employés cadres en ce qui concerne le salaire à verser lors d'une promotion :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter de verser pour l'année 2016 ainsi que pour l'année 2017 une prime annuelle de 5 000 \$, rétroactive au 1^{er} janvier 2016, aux titulaires des postes de directeur adjoint, d'inspecteur et d'inspecteur-chef au Service de police;
- d'apporter une modification à la Politique salariale des cadres afin de limiter au montant prévu à la borne supérieure de l'échelon 7 de chacune des classes salariales, le salaire annuel pouvant être versé à un employé cadre, lors d'une promotion permanente ou temporaire.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier la Politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-585*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA BASSE-LIÈVRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET LE COMMUNAUTAIRE EN ACTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2015-934 du 8 décembre 2015, adoptait le plan d'action 2016-2018 de la Politique de développement social et autorisait les sommes nécessaires au budget des années 2016 à 2018 pour la réalisation de l'orientation 6 qui est liée au soutien à l'action communautaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre un chèque à la télévision communautaire de la Basse-Lièvre inc., pour un montant de 3 165 \$, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, pour permettre la production de bandes annonces pour lancer officiellement la série de 12 émissions à laquelle plus de 100 organismes communautaires de Gatineau ont participé.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59120-971	3 165 \$	Politique de développement social – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-586*

ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROGRAMMES EN SANTÉ, EN SCIENCES ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME MENANT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GATINEAU ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS ET LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec en Outaouais et la Ville de Gatineau ont convenu d'une entente de partenariat en décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau se voit conférer le pouvoir en vertu du paragraphe 2 de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1, d'accorder une aide dans la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un comité de suivi pour assurer la mise en œuvre de l'entente de partenariat où chacune des parties est représentée par des membres de leur haute direction respective;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec en Outaouais cherche à former un plus grand nombre de professionnels de la santé dans des disciplines ciblées laquelle sauront répondre aux besoins de la région;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des sciences de la santé mérite d'être développé à l'Université du Québec en Outaouais et que cette dernière ne possède pas d'expertise à l'interne sur qui s'appuyer pour le développement de ces nouveaux programmes;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l'offre de programmes de l'Université du Québec en Outaouais s'inscrit dans la volonté de travailler en partenariat et en complémentarité avec les acteurs de la région du domaine de la santé, favorisant ainsi l'enseignement interdisciplinaire, la collaboration des professeurs et des professionnels de la santé et la valorisation de la recherche en santé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais se sont entendues pour aller de l'avant avec le projet de collaboration visant le développement de programmes en santé, en sciences et/ou tout autre programme menant au développement économique de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'entente spécifique pour le développement de nouveaux programmes en santé, en sciences et/ou tout autre programme menant au développement économique de Gatineau entre la Ville de Gatineau, l'Université du Québec en Outaouais et la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente spécifique;
- autorise le trésorier à verser pour l'année 2016 la somme de 100 000 \$ sur présentation d'une pièce justificative préparée par le centre de services de Hull et à prévoir au budget les sommes nécessaires pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-587*

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'INTERVENTION ENVIRONNEMENTAL INTÉGRÉ AU LAC-BEAUCHAMP AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, par Développement économique Canada pour les régions du Québec, vient à échéance le 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE les trois études réalisées en 2014, 2015 et 2016 démontrent l'eutrophisation (vieillessement) du lac Beauchamp;

CONSIDÉRANT le besoin impératif de mettre en œuvre un plan d'action pour le lac Beauchamp;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 couvre de 33,33 % à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme s'adresse également aux municipalités et que les projets environnementaux sont priorités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une opportunité d'obtenir une aide financière pour le projet d'intervention environnemental intégré au lac Beauchamp :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à déposer une demande de subvention au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le plan d'action global au parc du Lac-Beauchamp;
- d'autoriser le trésorier, à l'obtention de la subvention, à puiser un montant maximum de 770 000 \$ à même l'enveloppe du Plan d'investissement – Volet développement pour le projet;
- d'autoriser le trésorier, à l'obtention de la subvention, à puiser un montant maximum de 80 000 \$ à même l'enveloppe du Plan d'investissement – Volet développement pour réaliser les études nécessaires pour la phase 2;
- d'autoriser le trésorier, à l'obtention de la subvention, à puiser un montant maximal de 100 000 \$ pour une ressource humaine dédiée à la coordination à même l'enveloppe du Plan d'investissement – Volet développement pour le projet;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget 2018 la somme approximative de 37 000 \$ à même le thermomètre de bonification des services.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-588*

SOUTIEN À LA CORPORATION DE LA MARINA KITCHISSIPI CONCERNANT SA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 géré par Développement économique Canada pour les régions du Québec vient à échéance le 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les quais à la marina Kitchissippi;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la Marina Kitchissippi est l'un des principaux utilisateurs et gestionnaire des infrastructures nautiques au parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE le Programme peut couvrir de 33,33 % à 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme s'adresse aux organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation veut déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme afin de remplacer les quais;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la Marina Kitchissippi, par résolution, a réservé la somme de 350 000 \$ afin de créer un partenariat pour le remplacement des quais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une opportunité de créer un partenariat avec la Corporation de la Marina Kitchissippi pour le remplacement des quais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à négocier une entente avec la Corporation de la Marina Kitchissippi afin d'établir un partenariat dans le but de remplacer les quais de la marina Kitchissippi;
- de supporter la demande de la Corporation de la Marina Kitchissippi au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 afin d'obtenir une subvention équivalente à 33,33 % des coûts admissibles de remplacement des quais à la marina Kitchissippi;
- d'autoriser le prêt de 350 000 \$ à la Corporation de la Marina Kitchissippi au taux d'intérêt à être déterminé par les parties;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente à venir avec la Corporation de la Marina Kitchissippi ainsi que tous documents concernant le projet de remplacement des quais à la marina Kitchissippi.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-589*

SOUTIEN À SOCCER OUTAOUAIS CONCERNANT SA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, par Développement économique Canada pour les régions du Québec, vient à échéance le 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme s'adresse aux organismes à but non lucratif et que les projets requérant une contribution de 33 % seront priorisés;

CONSIDÉRANT QUE le Programme peut couvrir de 33,33 % à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de mettre à niveau le terrain de soccer au parc de l'Île avait déjà été planifié;

CONSIDÉRANT QUE Soccer Outaouais et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais sont les principaux utilisateurs du terrain de soccer au parc de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE Soccer Outaouais veut déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme, afin de mettre à niveau le terrain de soccer au parc de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE Soccer Outaouais, par résolution, a réservé la somme de 100 000 \$, afin de créer un partenariat pour la mise à niveau du terrain de soccer au parc de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE Soccer Outaouais souhaite être le maître d'œuvre du projet de mise à jour du terrain de soccer au parc de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais désire participer au projet et a réservé la somme de 135 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une opportunité de créer un partenariat avec Soccer Outaouais et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour la mise à niveau du terrain de soccer au parc de l'Île;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 50 000 \$ provenant du budget discrétionnaire d'un élu a été confirmé pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 607 000 \$ est déjà prévu pour ce projet à l'intérieur du Plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires 2015-2018 – Volet 5;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 110 000 \$ est disponible à l'intérieur du Plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires 2015-2018 pour compléter le financement du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à négocier une entente avec Soccer Outaouais pour la réalisation des travaux envisagés;
- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à négocier une entente avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour le financement du projet;
- d'appuyer la demande de Soccer Outaouais au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, afin d'obtenir une subvention équivalente à 33,33 % des coûts admissibles pour la conversion du terrain de soccer en surface synthétique au parc de l'Île;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer les ententes à être conclues avec Soccer Outaouais et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer tous documents concernant la contribution de la Ville de Gatineau au projet soumis par Soccer Outaouais au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-590*

SOUTIEN À LES INTERNATIONAUX DE TENNIS DE GATINEAU CONCERNANT LEUR DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, par Développement économique Canada pour les régions du Québec, vient à échéance le 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme s'adresse aux organismes à but non lucratif et que les projets requérant une contribution de 33 % seront priorisés;

CONSIDÉRANT QUE le Programme peut couvrir de 33,33 % à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre à niveau les terrains de tennis au parc de l'Île afin de mieux recevoir l'élite mondiale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Internationaux de Tennis de Gatineau est l'un des principaux utilisateurs des terrains de tennis au parc de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE Les Internationaux de Tennis de Gatineau accueille des compétitions d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE « Les Internationaux de Tennis de Gatineau » veut déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme, afin de mettre à niveau les terrains de tennis au parc de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE Les Internationaux de Tennis de Gatineau a reçu une contribution de 50 000 \$ de Tennis Canada pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE Les Internationaux de Tennis de Gatineau souhaite être le maître d'œuvre du projet de mise à niveau des terrains de Tennis au parc de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une opportunité de créer un partenariat avec Les Internationaux de Tennis de Gatineau pour la mise à niveau des terrains de tennis au parc de l'Île;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 260 000 \$ est déjà prévu pour ce projet à l'intérieur du Plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires 2015-2018 – Volet 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à négocier une entente avec l'organisme Les Internationaux de Tennis de Gatineau pour la réalisation des travaux envisagés sur les terrains de tennis du parc de l'Île en 2017;
- d'appuyer la demande de l'organisme Les Internationaux de Tennis de Gatineau au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, afin d'obtenir une subvention de 290 000 \$ équivalent à 48 % des coûts admissibles pour la réfection des surfaces de quatre courts de tennis et la mise à niveau du système d'éclairage du site d'excellence de tennis;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente à être conclue avec Les Internationaux de Tennis de Gatineau;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer tous documents concernant la contribution de la Ville de Gatineau au projet soumis par Les Internationaux de Tennis de Gatineau au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-591*

SOUTIEN À L'ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DES DEUX-RIVES CONCERNANT SA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, par Développement économique Canada pour les régions du Québec, vient à échéance le 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme s'adresse aux organismes à but non lucratif et que les projets requérant une contribution de 33 % seront priorisés;

CONSIDÉRANT QUE le Programme peut couvrir de 33,33 % à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de mettre à niveau le terrain de baseball au parc Gilles-Maisonneuve avait déjà été identifié et des travaux soient planifiés pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball amateur des Deux-Rives est la principale utilisatrice du terrain de baseball au parc Gilles-Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball amateur des Deux-Rives veut déposer une demande de subvention dans le cadre de ce Programme, afin de mettre à niveau le terrain de baseball au parc Gilles-Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball amateur des Deux-Rives, par résolution, a réservé la somme de 10 000 \$, afin de créer un partenariat pour la mise à niveau du terrain de baseball au parc Gilles-Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball amateur des Deux-Rives souhaite être le maître d'œuvre du projet de mise à jour du terrain de baseball au parc Gilles-Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une opportunité de créer un partenariat avec l'Association de baseball amateur des Deux-Rives pour la mise à niveau du terrain de baseball au parc Gilles-Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait planifié la mise à niveau du terrain de baseball au parc Gilles-Maisonneuve en 2016 et qu'un budget de 321 000 \$ est déjà prévu pour ce projet à l'intérieur du Plan quadriennal d'investissement des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires 2015-2018 – Volet 5 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à négocier une entente avec l'Association de baseball amateur des Deux-Rives pour la réalisation des travaux envisagés et la gestion de la programmation du terrain à compter de 2018;

- d'appuyer la demande de l'Association de baseball amateur des Deux-Rives au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, afin d'obtenir une subvention de 165 500 \$, équivalente à 33,3 % des coûts admissibles, pour la réfection du terrain de baseball au parc Gilles-Maisonneuve;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer une entente à être conclue avec l'Association de baseball amateur des Deux-Rives;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer tous documents concernant la contribution de la Ville de Gatineau au projet soumis par l'Association de baseball amateur des Deux-Rives au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-592*

SOUTIEN AU HULL-VOLANT CONCERNANT SA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, par Développement économique Canada pour les régions du Québec, vient à échéance le 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme s'adresse aux organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Canada 150 peut couvrir de 33,33 % à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a déjà investi plus de 1 500 000 \$ au parc Sanscartier depuis 2010 afin de moderniser le terrain numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE le Hull-Volant est le principal utilisateur du terrain de baseball numéro 1 au parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE le Hull-Volant veut déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme afin de construire des estrades au terrain numéro 1 au parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE le Hull-Volant souhaite être le maître d'œuvre du projet de construction d'estrades au terrain numéro 1 au parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une opportunité de créer un partenariat avec le Hull-Volant pour la construction d'estrades au terrain numéro 1 au parc Sanscartier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à négocier une entente avec le Hull-Volant pour la réalisation des travaux envisagés;
- d'appuyer la demande du Hull-Volant au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, afin d'obtenir une subvention de 500 000 \$ pour l'aménagement d'estrades au terrain de baseball numéro 1 au parc Sanscartier;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente à être conclue avec le Hull-Volant;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer tous documents concernant la contribution de la Ville de Gatineau au projet soumis par le Hull-Volant au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif